

- Téléphone: 09 52 00 02 06
- Email: contact@icea-enr.fr
- Site Web: <http://icea-enr.fr>

Résolutions assemblée générale ordinaire 2024

Statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2023

Soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 26/04/2024

Table des matières

1er	Résolution : Approbation rapport d'activité	2
2e	Résolution : Approbation des comptes de l'exercice	2
3e	Résolution : Admission des nouveaux sociétaires.....	2
4e	Résolution : Délégation de l'AG au conseil coopératif pour l'admission des nouveaux sociétaires.....	3
5e	Résolution : Affectation des résultats.....	3
6e	Résolution : Constatation du capital variable.....	4
7e	Résolution : Valeur de remboursement des parts	4
8e	Résolution : Orientation générale de la coopérative.....	4
9e	Résolution : Élections au conseil coopératif	5
10e	Résolution : Pouvoir pour les formalités	7

Résolutions assemblée générale ordinaire 2024

1er Résolution : Approbation rapport d'activité

Note explicative : L'article 28 de nos statuts précise que l'inventaire, le bilan, le compte de résultats de la coopérative sont présentés à l'assemblée en même temps que les rapports du Président. (rapport d'activité, plaquette compte joints)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la SCIC et des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve le dit rapport d'activité.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

2e Résolution : Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de **15 076,71 euros** quote part subvention comprise

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

3e Résolution : Admission des nouveaux sociétaires

Note explicative : selon l'article 14 des statuts l'assemblée générale a délégué l'admission de tout nouveau sociétaire au Conseil Coopératif sous réserve que ce dernier lui rende compte de son action lors de l'assemblée générale annuelle.

Le conseil coopératif a validé 24 nouveaux sociétaires, qui ont souscrit et libéré les parts de la SCIC-SAS- ICEA depuis l'assemblée générale du 31/03/2023, dont la liste est donnée en annexe.

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

Résolutions assemblée générale ordinaire 2024

4e Résolution : Délégation de l'AG au conseil coopératif pour l'admission des nouveaux sociétaires

Afin de simplifier la gestion, l'assemblée générale renouvelle au conseil coopératif sa délégation d'admission de nouveaux sociétaires en cours d'année sous réserve qu'il en rende compte à l'assemblée générale.

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

5e Résolution : Affectation des résultats

Note explicative : Selon l'article 29 de nos statuts : Il peut être distribué un intérêt aux parts sociales dont le montant sera déterminé par l'assemblée générale et qui ne peut excéder les sommes disponibles après dotations aux réserves légale et statutaire. Il ne peut être supérieur au taux fixé par la législation en vigueur

Résultat de l'exercice :	15 076,71
Mise en réserve quote part subvention :	5 690,51
Résultat hors subvention à affecter :	9 386,20

• Mise en réserve légale 15 % :	1 407,97
• Mise en réserve statutaire 42,5 % :	3 989,14
• Distribuable 42,5 % :	3 989,41

Proposition :

Rémunération des PS	3 375,00 €	soit une rémunération de 2 %
Solde : autres réserves	614,41 €	

Le conseil coopératif propose à l'assemblée générale une rémunération de 2 % des parts sociales.

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

NB : Les sociétaires devront mettre à jour leurs informations bancaires sur leur espace sociétaire <https://coophub.icea-enr.fr/> pour que leurs rémunérations leur soient versées. Toute rémunération qui n'aurait pu être versée et non réclamée sera prescrite conformément au délai de droit commun prévu par l'article 2224 du Code civil qui est de 5 ans.

Résolutions assemblée générale ordinaire 2024

6e Résolution : Constatation du capital variable

Note explicative : Selon l'article 7 de nos statuts notre société coopérative est à capital variable. Le capital étant constitué de l'ensemble des parts sociales souscrites.

L'assemblée générale constate qu'à la clôture de l'exercice, le capital social, variable, s'élève à 168 750 € contre 161 300€ pour l'année 2022, soit une variation de 7 450 €. Il totalise ainsi 3 375 parts sociales d'un nominal de 50 €.

Le capital minimum statutaire s'établit à 168 750 / 4 soit 42 187,5 €.

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

7e Résolution : Valeur de remboursement des parts

Note explicative : Selon l'article 17 de nos statuts les associés n'ont droit qu'au remboursement du montant nominal de leurs parts, sous déduction des pertes éventuelles apparaissant à la clôture de l'exercice.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du président et compte tenu de la situation nette de la SCIC constate que la valeur de remboursement de la part des sociétaires qui ont perdu la qualité de sociétaire au cours de l'exercice s'établit à la valeur nominale de 50 €.

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

8e Résolution : Orientation générale de la coopérative

Note explicative : Selon le paragraphe 23.2.2 de nos statuts l'assemblée générale fixe l'orientation générale de la coopérative.

Durant le prochain exercice le conseil coopératif pourra en prévision de l'évolution future étudier et prendre des engagements sur d'autres projets concernant des propriétés publiques ou privées dans

Résolutions assemblée générale ordinaire 2024

tous les modes de productions d'énergie renouvelable en accord avec le préambule et l'objet énoncé dans les statuts.

Les projets photovoltaïques demeurent une priorité ; en plus des installations sur toitures, ils pourraient concerner d'autres types d'installations. Les projets incluant de l'autoconsommation sont également une piste intéressante. ICEA s'est donné les capacités pour répondre à la demande croissante de projets avec autoconsommation.

ICEA continuera ses actions de sensibilisation et d'animation dans le domaine de la transition énergétique.

Pour ce faire, le conseil coopératif a structuré la société en groupes de travail afin de mieux identifier et répartir les tâches.

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

9e Résolution : Élections au conseil coopératif

Note explicative. : Selon l'article 20.1 de nos statuts

Le Conseil Coopératif est composé de 3 à 15 membres élus à la majorité des suffrages, à bulletins secrets par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque membre du conseil coopératif est élu pour une durée de deux ans, renouvelable.

6 places sont à renouveler et 3 sont à pourvoir au conseil coopératif. Les nouveaux candidats sont élus pour 2 ans.

6 conseillers élus en 2023 sortants en 2025

- Patrick Couderc
- François Buisson
- Christophe Vandangeon
- Claire Haydont
- Francis Barousse
- David Trébosc

6 conseillers sortants élus en 2022

- Christian Thil
- Mireille Pascal
- Jean-Paul Gardette
- Caroline Fouchard
- Vincent Réquillart
- Dominique Blanchot

8 candidats :

- Christian Thil

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Résolutions assemblée générale ordinaire 2024

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

- Jean-Paul Gardette

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

- Mireille Pascal

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

- Caroline Fouchard

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

- Vincent Réquillart (Représentant Rayons Verts)

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

- Mathieu Spérandio (Représentant Rayons Verts)

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

- Jean-Pierre Mary

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

- Bernard Foch

Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

Candidat élu par l'assemblée générale du 26/04/2024 : oui non

Résolutions assemblée générale ordinaire 2024

10e Résolution : Pouvoir pour les formalités

Note explicative : Cette résolution permet au président de déposer les comptes, les statuts et le PV d'AG au greffe du tribunal de commerce.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal certifié conforme à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

• Pour :	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Abstention	En ligne :	En présentiel :	Total :
• Contre	En ligne :	En présentiel :	Total :

La présente résolution est adoptée ce jour, 24/04/2024, par les sociétaires de la coopérative lors de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée à cet effet : Oui Non

Fait et délibéré à Aureville le 24/04/2024

Signatures

Le président : Jean-Paul Gardette

Le secrétaire de séance :

Nom :

Prénom :

Les scrutateurs

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :